Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Lnmp déclaration 2

Par Mssaur26

Bonjour,

J'ai commencé à louer un appartement meublé le 25 janvier 2025. Cependant, je n'ai effectué les formalités d'immatriculation auprès de l'INPI que le 30 octobre 2026.

À ce jour, je n'ai jamais déclaré mes revenus issus de cette location et je n'ai effectué aucun choix explicite de régime fiscal (micro-BIC ou réel).

Je souhaite aujourd'hui régulariser ma situation et bénéficier du régime réel d'imposition.

Première déclaration :
Compte tenu du retard dans l'immatriculation de mon activité LMNP et du fait que je n'ai encore jamais effectué de déclaration fiscale ni opté pour un régime d'imposition, m'est-il possible de choisir directement le régime réel pour mes revenus locatifs de 2025, malgré le dépassement du délai habituel d'option ?

Merci